

# Compte-rendu du Conseil Municipal Du 01/02/2021

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>er</sup> février à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt huit janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19      présents : 17      votants : 17**

**Présents** : Jean-Jacques BRUSCHINI, Wilfried JAILLET, Xavier MARTINON, Laurent CHALAVON, Lionel BILLARD, Sébastien ECHEVIN, Stéphane GORCE, Christelle MONTHULÉ, Bernard PORCHER, Julie ALGOUD, Catherine NOIN, Georges SORREL, Valeria CROUZET, Isabelle SAVIOT, Gilles SARROTTE, Murielle VALLON, Marie-pierre VALENTIN

**Excusés** : Jill MARTIN, Jeannine GIRES,

**Absents** :

**Secrétaire** : Isabelle SAVIOT

## **SEANCE OUVERTE A 20H45**

- Adoption des comptes-rendus du 16/11/2020 et le 7/12/2020 à l'unanimité

### **1) RESTES A REALISER 2020**

Le Maire explique que depuis le 15 décembre le budget 2020 est clôturé.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les factures de fonctionnement peuvent être mandatées dans la limite de celles inscrites au budget précédent, et ce jusqu'au vote du budget 2021.

Pour l'investissement seules les dépenses d'emprunts peuvent être réglées avant le vote du budget 2021.

Pour pouvoir mandater d'autres factures ils faut délibérer sur les « restes à réaliser », c'est-à-dire des factures engagées sur l'année n-1 et qui seraient à régler avant le vote du budget de l'année n.

Le Maire propose les restes à réaliser suivants :

#### **Dépenses d'investissement :**

2315 opération 20 voiries : travaux places charlemagne et bourbousson	57 000.00 €
---	-------------

#### **Recettes d'investissement :**

1321 opération 20 voiries : subvention DETR	80 000.00 €
---	-------------

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver les restes à réaliser comme présentés ci-dessus.

### **2) CONVENTION SDED – SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE**

Le Maire explique que depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'Énergie de la Drôme s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnement opérationnels, valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie).

Le SDED a adopté en comité syndical le 09/06/2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économie d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économie d'Énergie. Son taux est de 50% jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20% supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.  
Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'était engagée à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de conseil en énergie du SDED. Cette adhésion s'élevait à 0.20 €/hab par an pour une commune rurale.

La période d'état d'urgence sanitaire ayant conduit au report des élections municipales et à l'installation tardive des exécutifs des établissements publics tels que le SDED, le comité syndical a décidé le 27/10/2020 de prolonger ce règlement jusqu'au 31/12/2021.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la prolongation jusqu'au 31/12/2021 et de régler l'adhésion correspondante au SDED
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette décision.

### **3) CONVENTION VALENCE AGGLO – PLATEFORME AWS**

Le Maire explique que la commune a signé une convention avec valence romans agglo afin d'utiliser la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS.

La communauté d'agglomération nous sollicite afin de renouveler cette convention.

Pour rappel elle permet de faire les publications légales obligatoires lors de la passation de marchés publics. C'est la communauté d'agglomération qui assume les frais d'adhésion à la plateforme et ce service est gratuit pour la commune hors mis les frais de parution dans les journaux officiels.

Le Maire propose de renouveler cette convention.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec valence romans agglo
- D'autoriser le maire à signer tous les documents y afférant.

### **4) QUESTIONS DIVERSES**

- a. Aide aux agriculteurs
- b. Commission de finances valence agglo et ressources humaines (rapport égalité H/F, convention CRAIG, gestion des satellites, orientations budgétaires)
- c. Litige Commune/Soubeyrand : décision de ne pas faire appel
- d. Nouvelles délégations à 2 conseillers
- e. Mare communale : demande de subvention à l'Agence de l'eau
- f. Plan de défense incendie
- g. Projet « famille zéro déchet »
- h. Projet de végétalisation du centre du village

**SEANCE LEVEE A 23H15**

Le Secrétaire,  
Isabelle SAVIOT

Le Maire,  
Jean-Jacques BRUSCHINI